

HANOÏ HOTEL



[Coll. Olivier Galand](#)

Hanoï. — Rue Paul-Bert. Hanoï Hôtel (au centre), la pharmacie Julien Blanc (à droite au premier plan)
(Dieulefils, éditeur), expédiée en 1904

HANOÏ (*L'Avenir du Tonkin*, 9 juin 1894)

M^{me} V^{ve} Toussaint, propriétaire du Hanoï Hôtel, a traité avec MM. Fischer, de la maison Godard, Levet [Adolphe Levée], du Comptoir français du Tonkin, et Samuel Meyer ¹, négociant, associés sous la raison sociale Levet et Cie, la vente de son immeuble, moyennant une somme de cent mille francs payable en six annuités.

MM. Levet et Meyer seront plus spécialement chargés de la direction de l'hôtel, du restaurant et du café.

Ces messieurs se proposent d'établir une grande marquise sur la façade latérale de l'hôtel. Le pavillon actuellement habité par M^{me} Toussaint serait luxueusement meublé et réservé aux familles ou aux voyageurs qui ne regarderaient pas à la dépense pour

¹ [Samuel Meyer](#) : horloger-bijoutier, rue Paul-Bert, Hanoï.

trouver, pendant les quelques jours de leur passage à Hanoï, tout le confort possible. Le bas du pavillon serait aménagé en un beau salon, le premier en chambres à coucher. La nouvelle direction entrera en fonctions à partir du premier juillet prochain. L'hôtel conservera sa dénomination de Hanoï Hôtel.

BOÎTE AUX LETTRES
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 juillet 1894)

Monsieur le directeur,

Si les propriétaires du *Hanoi-Hôtel* n'y mettent ordre promptement, ils verront bientôt désertir leur bel établissement faute, pour les locataires, de pouvoir y trouver un instant de repos.

En effet, durant la journée, et jusqu'à une heure avancée de la nuit, la rue devient la propriété d'une bande de coolies pousse-pousse et de boys-quat dont les clameurs réveilleraient un mort.

Le soir, à l'apéritif, l'établissement est littéralement enguirlandé de ces guenillards dont les véhicules encombrant le trottoir; Ces messieurs daignent même choisir le corridor de l'hôtel pour se mettre à l'abri de la pluie, de sorte que les consommateurs, en même temps qu'ils se délectent à savourer leur absinthe, ont le plaisir de respirer à pleins poumons cette odeur de suint indigène bien connue des Tonkinois et qui n'a aucun rapport avec le Lubin.

il serait bien simple, il nous semble, de faire intervenir la police et à la mairie de prendre un arrêté qui défendrait à tout pousse-pousse non pourvu d'un maître de stationner devant l'hôtel, et, par contre, d'établir à proximité (le lieu est vaste et tout indiqué) une station de voitures sur la large voie de l'ancien Cercle, où ceux qui en auraient besoin les enverraient chercher.

[Exemplarité de l'*Hôtel du Commerce*, Haïphong]

Un autre agrément à signaler à MM. les propriétaires est relatif au service intérieur et, sous ce rapport, nous ne connaissons que l'hôtel Peyre à Haïphong qui soit tenu dans la perfection. Quand un boy est appelé d'en bas ou qu'ils s'interpellent entre eux, cela se fait avec la discrétion de ton qui caractérise l'Annamite ; un étranger, à ces beuglements, s'imagine toujours que l'hôtel est envahi par une bande de pirates.

Ajoutez à cela, les soli d'orgue de barbarie d'un bijoutier des environs, et les modulations sur la flûte du Chinois du coin et vous aurez une idée du sommeil que peut trouver celui qui en a besoin.

En dehors des agréments que je vous signale, je dois reconnaître que les chambres sont confortables, la table bonne et les propriétaires complaisants. Mais cela ne suffit pas tout à fait.

Un passant
qui regrette le silence de la brousse.

Société philharmonique
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 novembre 1894)

Hier soir, au Hanoï-Hôtel, a eu lieu une réunion du comité de la Société philharmonique.

.....

Il a été convenu qu'une soirée de fête, composée d'un concert suivi de bal, aurait lieu le samedi 15 décembre prochain, dans les vastes salles du Hanoï-Hôtel et serait offerte aux sociétaires. Nous osons espérer que les dames artistes qui font partie de la Société voudront bien lui prêter leur concours et aider le comité à donner à la solennité musicale projetée tout l'éclat que comporte le bon renom de la Société.

.....

INAUGURATION DU
CHEMIN DE FER DE PHU-LANG-THUONG À LANG-SON
(L'Avenir du Tonkin, 27 décembre 1894)

[Banquet à Lang-son présidé par le gouverneur général Lanessan]

.....

Par suite de circonstances indépendantes de la volonté de l'organisateur du banquet c'est un déjeuner que nous mangeons ; on ne lui en fait pas moins bon accueil. Cette journée tout entière passée au grand air, terminée par les courses nombreuses, promenades et visites faites dans Lang-son, a émoustillé tous les appétits. Aussi fait-on largement honneur au menu composé comme suit :

HORS D'ŒUVRE
Beurre, caviar, jambon glacé, huîtres, crevettes
RELEVÉS
Bouchées à la Périgieux
Bar de la baie d'Along dieppoise
ENTRÉES
Noisettes de filet de bœuf Maintenon
Épigrammes de foie gras en belle-vue
LÉGUMES
Asperges en branches sauce mousseline
Petits pois à la française
ROTS
Dindonneaux truffés à la Riche
Gigot de mouton de pré-salé, Salade parisienne
Glace viennoise. Savoies décorés. Gâteaux assortis,
Raisins frais, Fruits divers. Café, liqueurs.
VINS
Graves, Saint-Julien, Savigny Margaux. Pommard,
Veuve Clicquot.

Les cartes-menus avaient été très gentiment dessinés par M. Cézard, l'artiste de la maison F.-H.Schneider, de Hanoï, et représentaient des scènes de la vie annamite.

Certes, la nomenclature que nous venons de donner déroutera un peu ceux qui, en France, pourraient nous lire, et leur fera comprendre que nous n'avons pas précisément l'habitude de nous nourrir exclusivement de riz et de racines, pas plus que nous ne perchons sur les arbres. Aussi il est certain que ce repas parfaitement servi sous tous les rapports, par les propriétaires du Hanoï-Hôtel, MM. Levée et Cie, très bien préparé, composé de choses excellentes et de vins exquis, donné là sur la frontière de Chine, loin de tout centre important, n'était pas une manifestation banale des progrès qui se sont opérés dans la colonie ; et nous pouvons, sans trop nous avancer, affirmer qu'il est maint et maint endroit depuis longtemps réputé dans nos Ardennes françaises ou dans

les Vosges, dans les Alpes ou bien dans les Pyrénées où l'on ne pourrait qu'à prix d'or se procurer quelque chose de semblable au repas fait à Lang son.

.....

CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 février 1895)

Le comité de la [Société des courses de Hanoï](#) a été saisi d'une proposition qui lui a été faite par les propriétaires du Hanoï-Hôtel par laquelle ils se déclarent prêt à fonder un prix annuel de 50 piastres au profit de la Société des courses, à la condition que celle-ci, s'inspirant de l'exemple fourni par la Société hippique de Haïphong, se réunisse annuellement en une fête donnée dans un des hôtels de notre capitale.

La motion de MM. Levée et Cie mérite d'être appuyée et nous espérons que le comité de la Société lui réservera un bon accueil. Le commerce local a tout à gagner en ces occasions et les dépenses qui en résultent pour le public ne se traduisent pas par de grands sacrifices. Que chacun fasse son budget du mois de décembre dernier et il verra qu'il a eu largement du plaisir pour l'argent dépensé en réjouissances et nous savons que tout notre commerce local, toutes nos industries ont eu à se louer des recettes faites à cette époque.

CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 février 1895)

MM. le comte Jean d'Humolstein, le comte Henry de Lavaulx et Alexandre de Neufville, arrivés à Hanoï, sont descendus au Hanoï-Hôtel.

Après avoir passé quelques jours parmi nous, ils se proposent, avant de continuer leur voyage autour du monde, de visiter en détail la baie d'Along et ses sites merveilleux.

CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 août 1896, p. 2, col. 3)

Nous avons eu l'occasion de voir au Hanoï-Hôtel le portrait de l'un des propriétaires, M. Levée, fait à l'estompe par un de nos jeunes concitoyens, M. Lions, bien connu dans toutes nos sociétés musicales pour l'excellent concours qu'il leur prête grâce à son violon, dont il manie l'archet avec autant de sentiment que de virtuosité.

Le portrait qui nous occupe est fort bien dessiné, ce qui ne nous étonne pas, M. Lions étant un ancien postulant aux Beaux-Arts. Le type est bien reproduit et l'on reconnaît à l'instant les traits de la personne qu'il s'agissait de reproduire, ce qui n'est pas toujours le cas avec les portraitistes, alors qu'ils habitent même quelquefois les plus hautes sommités de l'art. Tout le monde se souvient du procès retentissant que Meissonnier intenta il y a quelques années à la femme de l'archimillionnaire américain Mackay, qui brûla le portrait qu'il avait [fait] d'elle, et qui avait bel et bien été payé 300.000 francs, sous prétexte qu'il n'était pas ressemblant.

Nous engageons très sérieusement nos concitoyens à se rendre compte du talent de M. Lions, qui est employé dans les bureaux du commissariat. Un portrait du genre de celui que nous avons vu est une œuvre d'art qui n'a pas la banalité de la meilleure des

photographies, et que l'on peut montrer avec fierté. C'est un charmant cadeau à faire aux parents restés en France et qui, par ses dimensions, donne une idée parfaite de la physionomie de l'absent.

NOUVELLES LOCALES
(*L'Extrême-Orient*, 6 décembre 1896)

Le dîner que les membres de la mission japonaise offraient aux hauts fonctionnaires et aux officiers avant leur départ a eu lieu hier matin à 11 heures dans une des salles de Hanoï-Hôtel, spécialement aménagée à cet effet.

Y assistaient S. Ex. le général de division vicomte Kawakami, le colonel Idichi, chef d'état-major, le colonel Mourata, aide de camp, le commandant Akaski, MM. Fourès, secrétaire général, S. Hoang-trong-Hiêp, général Bichot, MM. Picanon, chef du contrôle, Luce, directeur des Affaires civiles, Renaud, directeur des Travaux publics. Serez, médecin en chef, Morel, résident-maire, Brou, directeur des postes, Lecoz [Yves Le Coz], Domergue, résident de Hanoï-province ; colonel de Poyen-Bellisle, lieutenant-colonel de Survillers, lieutenant-colonel Bourgey, commandant Lyautey, Emmanuel Rousseau, commandants Millard, Lombard, M. de Pont-Bellanger, docteur Deirieu, capitaines Famin, Lassalle ; lieutenants Lagarde ², de Vassoigne, Hoang-cao Khai, Sekya, secrétaire de la mission.

Voici le menu du repas très bien organisé et servi par la maison Levée.

Beurre, radis, olives, caviar,
Jambon
Terrine de foie gras
Œufs pochés à la Voisin
Bar grillé, sauce vénitienne
Chartreuse de canetons sauvages
Filet de bœuf Renaissance
Asperges à la hollandaise
Dindonneau truffé
Salade niçoise

Bombe glacée Nélusko
Gâteau napolitain
Desserts
Café, liqueurs
Vins
Sauternes, Moulin-à-Vent, Pommard,
Vve Clicquot

Le général Kawakami axait à sa droite, M. Fourès, secrétaire général....

À sa gauche, le colonel Mourata interprète de la mission, et M. Luce, directeur des Affaires civiles.

Le général Bichot avait à sa droite S. E. le Kinh-Luoc, M. Morel, résident-maire, M. Brou, directeur des postes et télégraphes, etc., à sa gauche, M. Picanon, directeur du Contrôle, le colonel de Poyen Bellisle, commandant de l'artillerie.

² Albert Lagarde (Lempdes, Haute-Loire, 1864-Lempdes 1945) : frère de Léonce, gouverneur de Djibouti. Lieutenant de cavalerie hors cadre, officier d'ordonnance des gouverneurs généraux Lanessan, Chavassieux et Armand Rousseau, administrateur au Laos. Commandeur de la Légion d'honneur du 24 mars 1923.

Au dessert, le général Kawakami remercie encore les autorités du Tonkin, et en particulier le gouverneur général et le général Bichot, de l'accueil fait à la mission et des facilités qui lui ont été données pour accomplir sa tâche.

Il souhaite que les résultats obtenus déjà au Tonkin s'accroissent encore, et en buvant à la santé du Gouverneur général qu'il espère voir se rétablir rapidement, et de tous ceux qui l'entourent, il termine par le cri de : Vive la France !

Le général Bichot répond que ceux dont la santé vient d'être portée se rappelleront le passage de la mission dont ils conserveront le meilleur souvenir. Il demande à ses membres d'emporter et de garder les mêmes bons sentiments à leur égard. Il boit à la vaillante armée et à la marine japonaises.

Le général Kawakami remercie le général Bichot et lui annonce qu'il enverra encore quelques missions d'officiers au Tonkin pour suivre les progrès de son développement. Il espère qu'ils seront aussi bienveillamment reçus qu'il l'a été lui-même.

À quoi le général Bichot répond : « C'est acquis. »

À dix heures et demie, la mission a quitté Hanoï. Les honneurs militaires n'ont pas été rendus. M. le général Bichot, MM. Le Coz, Luce, Morel, Pontbellanger, Emmanuel Rousseau ont été jusqu'à bord du *Tuyen-quang* accompagner les officiers japonais qui vont visiter les charbonnages de Hone-gay et la baie d'Along avant de prendre le courrier.

MM. les lieutenants Lagarde et de Vassoigne sont partis avec nos hôtes.

AVIS

(*L'Avenir du Tonkin*, 23 décembre 1896)

MM. LEVÉE et Cie, propriétaires de Hanoï-Hôtel, ont l'avantage de porter à la connaissance de leur clientèle et du public qu'ils viennent de prendre à leur service un pâtissier européen se chargeant de toutes les commandes, telles que : gâteaux divers, pièces montées, nougats, bombes glacées, sorbets, etc.

PRIX MODÉRÉS. — ON PORTE EN VILLE.

(*L'Avenir du Tonkin*, 17 avril 1897)

On nous prie d'insérer la note suivante :

Les places pour la représentation s'enlèvent rapidement, les loges sont déjà toutes louées ainsi qu'un grand nombre de fauteuils l'orchestre. Nous rappelons que le bureau de location est ouvert à la salle de la Société Philharmonique tous les jours de 5 heures 1/2 à 7 heures du soir et que toutes les places numérotées, y compris les premières et le parterre, sont délivrées sans majoration de prix pour la location.

Les buvettes-buffets du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage seront tenues le jour de la représentation par MM. Levée et Cie, propriétaires de Hanoï-Hôtel qui, généreusement, pour s'associer à cette bonne œuvre, ont mis gratuitement leur personnel et leur matériel à la disposition du comité. Le bénéfice de la vente sera versé au profit des blessés et malades du Tonkin.

Le Gratin tonkinois

(*L'Avenir du Tonkin*, 20 octobre 1897)

Les Dauphinois adhérents au *Gratin tonkinois* se sont réunis à Hanoï-Hôtel samedi 20 octobre, à 9 heures du soir.

Il a été procédé à la formation d'un bureau qui se trouve ainsi constitué :

MM. Daurelle, négociant, président ; Rainoird, agent principal des Messageries fluviales, vice-président ; Métailler, secrétaire-trésorier.

La cotisation mensuelle à verser par les sociétaires a été limitée à une piastre à compter du 1^{er} octobre et peut, dès à présent, être adressée au secrétaire.

Un dîner dont la quote-part est fixée à 6 \$, aura lieu le 18 décembre prochain à Hanoi-Hôtel et les Dauphinois qui désirent y participer sont priés de vouloir bien se faire inscrire jusqu'au 15 décembre au plus tard.

Hanoï
NOUVELLES ET RENSEIGNEMENTS
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 février 1898)

Ce sont MM. Levée et C^{ie} qui ont obtenu la fourniture du buffet du bal de l'Hôtel de ville, moyennant le prix de 1.250 \$.

Deux autres concurrents avaient pris part à l'appel d'offres : MM. Birot et Bouffier.

NOUVELLES ET RENSEIGNEMENTS
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 septembre 1898, p. 2, col. 2)

Nous apprenons que MM. Levée et Cie, propriétaires du Hanoï-Hôtel, viennent d'adjoindre à leur établissement des voitures de louage spécialement réservées à leur nombreuse clientèle locale et de passage.

Nos félicitations à ces messieurs pour leur intelligente initiative. Cette innovation rendra de réels services, surtout à l'arrivée et au départ des réguliers des messageries fluviales où des voitures se rendront journellement.

Le service commencera à fonctionner dès le premier octobre.

Hanoï
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1901, II-872)

Levée et Cie, « Hanoï Hôtel », rue Paul-Bert ; Schiess, employé.

CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 juin 1901, p. 2, col. 4)

On nous apprend que M. [Samuel Meyer](#) va prendre la succession de M. Levée dans la direction de Hanoï-Hôtel.

M. Levée se retirerait à la fin de ce mois, époque à laquelle il doit rentrer en France avec M^{me} Levée.

Nous souhaitons bonne traversée et bon séjour au pays à M^{me} et à M. Levée, et bonne réussite à M. S. Meyer dans sa nouvelle entreprise.

DERNIÈRE HEURE
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 juillet 1901, p. 2, col. 5)

Nous apprenons que M. Giraud ³, gérant de Hanoï Hôtel, qui était entré à l'hôpital le 3 juillet courant pour maladie de foie, est à toute extrémité. Il avait subi ce matin une opération du foie, qui avait très bien réussi.

Les dernières nouvelles que nous venons de prendre, au moment d'écrire ces lignes, ne nous laissent plus d'espoir.

(*L'Avenir du Tonkin*, 18 juillet 1901, p. 2, col. 4)

Comme nous le faisons pressentir à nos lecteurs, hier, M. Giraud est décédé avant-hier soir, à 10 heures, à l'hôpital de Lanessan.

M. Giraud laisse en France une jeune femme et un enfant.

Nous adressons à la famille de notre compatriote, si aimé de tous ici, nos sincères compliments de condoléances.

Les obsèques ont eu lieu ce matin à 7 h. 1/2, en présence d'une assistance nombreuse, venue rendre à ce bon Français les derniers devoirs.

Chronique locale
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 juillet 1901, p. 2, col. 3-4)

Hier matin, comme nous l'avons annoncé, ont eu lieu les obsèques de notre regretté compatriote M. Giraud, enlevé si rapidement à l'affection de tous.

Un grand nombre de nos concitoyens avaient tenu à accompagner à sa dernière demeure notre pauvre ami. Pendant le service funèbre, fait à la chapelle de l'hôpital, l'orchestre de la Philharmonique, avec le gracieux concours de quelques autres musiciens, s'est fait entendre, tenant ainsi à donner à son regretté membre une dernière marque de sympathie.

Lorsque le cortège se mit en marche, il n'y avait pas assez de place pour mettre toutes les couronnes sur le char ; on remarquait parmi ces souvenirs mortuaires, la couronne offerte par la société Philharmonique, la couronne de la maison Debeaux Frères, celle offerte par un groupe d'amis, celle de la Société musicale de Haïphong, celle de Hanoï-Hôtel et une foule d'autres dont l'énumération serait trop longue.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Veyret, Nicollier, A. Blanc et Al. Weil ⁴.

Le deuil était conduit par M. Sieye, M. J. Blanc et M. S. Meyer.

Parmi la nombreuse assistance, nous avons pu remarquer M. le résident supérieur, M. Brou, directeur des Postes et télégraphes, M. Prêtre, résident maire, M. Michel, avocat général, M. Avril, conseiller à la cour, et plusieurs dames. Au cimetière, M. Sieye, qui représentait la famille, a prononcé quelques paroles d'adieu.

Puisse ces nombreuses marques de sympathie atténuer la douleur profonde de la pauvre veuve de notre compatriote.

Nous nous joignons à tous les amis de M. Giraud pour présenter à sa famille nos compliments les plus sincères de condoléance.

³ Charles Giraud (Marseille, 21 mai 1869-Hanoï, 16 juillet 1901).

⁴ Alexandre Weil : boucher.

Louis PONCEPT, nouveau propriétaire

Né né à Pont-de-Vaux (Ain), le 7 mars 1871.
Frère de Justine Poncept, veuve Albert Barbier (Lagnieu, Ain, 22 avril 1864-Doson, 11 juillet 1903),
de Jean Poncept (Pont-de-Vaux, Ain, 2 juin 1876-Hanoï, 23 novembre 1910).

Et d'Agarite Poncept (M^{me} Henri [Renoud-Lyat](#)), marchands de vins et liqueurs à Haïphong :

Marié à Hanoï, le 26 janvier 1897, avec Marguerite Simon, institutrice. Dont :

Raymonde-Régina-Juliette (Hanoï, 15 octobre 1902-Cannes, 30 janvier 1988).

Soldat de la conquête.

Cafetier à Bac-ninh (1895), cafetier-limonadier au Grand Hôtel du Lac à Hanoï (1897), restaurateur à Hongay (1902), propriétaire du Hanoï-Hôtel.

Directeur de la [Distillerie de Battambang](#) (ca 1921-1929).

CHRONIQUE LOCALE (*L'Avenir du Tonkin*, 8 janvier 1902)

On nous assure que M. Levée sera bientôt de retour à Hanoï où il prendra la direction de la maison Faubladié.

Hanoï-Hôtel change, nous dit-on, de propriétaire. M. Poncept, qui était à Hongai, succède à M. Samuel Meyer.

CHRONIQUE LOCALE (*L'Avenir du Tonkin*, 28 octobre 1904)

Nos lecteurs ont encore présente à la mémoire la triste nouvelle de la mort d'un tout des plus anciens Tonkinois, M. Renoud-Lyat ⁵, qui fut l'un des soldats de la conquête, puis fonda une famille sur cette terre d'Indochine et succomba, il y a quelques mois, à peine rentré en France.

Un groupe d'amis, de braves cœurs, organise en ce moment une souscription dans le but d'élever au cimetière de Pont-de-Vaux (Ain), où repose le pauvre Renoud-Lyat, un monument qui sera leur touchant souvenir.

Nous ne sautions trop féliciter les promoteurs de cette idée généreuse. Ceux de nos lecteurs qui comptaient Renoud-Lyat parmi leurs amis peuvent verser leurs souscription entre les mains de M. Peyre, gérant d'Hanoï Hôtel, chargé de les recueillir.

⁵ Henri Renoud-Lyat, marié à Agarite Poncept.

Jurys d'expropriation
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 janvier 1905)

Hanoï

MM. ...Poncept...

Le prochain déjeuner de [la Cagouille](#)
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 décembre 1905)

Le groupe amical des Charentais, « la Cagouille », se réunira le 17 décembre prochain, à midi, à Hanoï-Hôtel, pour son déjeuner trimestriel.

L'invitation lancée par les gais camarades du bureau se termine ainsi ;

« Jhe vous invitons don à v'nit comme à l'habitude ribotter en nout' compagnie à Hanoï-Hôtel le 17 dau mois de décembre à midi au pus tard chez Monsieu Poncept.

Si comme jhe z'y comptons beun o vous est agréab'le de v'nit, seyez donc assez aimab'le pour zou savouer à dire à maitr' Rouger, nout' t'ésorcer qui reste dans Hanoï au limérot 80 de la rue des Teinturiers.

Sarviteur, mon bon, consarvez-vous beun en attendant le plaisit de nous revouer ».



Coll. Olivier Galand

Hanoï. — Rue Paul Bert. Un jour de carnaval (Dieulefils, éditeur).

Hanoï
CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} mars 1906)

Lundi soir à 4 heures, M. Logerot, qui fait fonctions de maire de la ville de Hanoï, en l'absence de M. Hauser parti en France, a présidé à l'union de M. Biettron et de M^{lle} Simon.

Les témoins étaient pour la fiancée : M. [Louis] Poncept [hôtelier, beau-frère de l'épouse] et M. Ravais ; pour le fiancé : MM. Lefèbre et Mercier.

.....

Hanoï
Chronique locale
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 avril 1906)

Hanoï Hôtel. — Hanoï Hôtel n'est pas ce qu'un vain peuple pense... C'est une institution hanoïenne dont toutes les manifestations vitales ont autant de répercussion dans nos palabres que la dépêche Havas ou le dernier décret.

Aussi lorsque l'on sut que M. Poncept avait pris la résolution de céder sa maison, ce fut, dans Landerneau, une série de potins que l'on susurrail à voix basse, une série de compétitions qui naissaient, puis mouraient, comme les éphémères. Enfin, l'anxiété de la terrasse était devenue si intense ; les habitués marquaient une telle impatience d'arriver à connaître... l'héritier qu'un soupir de soulagement et de joie fleurit sur toutes les lèvres lorsque l'on apprit que le successeur était M. Parisot. M. Parisot est un homme jeune, aimable, avenant, doublé d'un Vatel de la bonne école. Il ne reste plus donc qu'à se féliciter de le voir remplacer un ami que nous regretterons ; mais qui nous reviendra.

Médailles d'honneur du travail
(*Avenir du Tonkin*, 3 janvier 1907)

Sont décernés, à l'occasion du 1^{er} janvier 1907, les médailles d'honneur en argent de 2^e classe suivantes :

.....

Trinh-van-Lieu, employé à Hanoï-Hôtel ;

Deux commandants y sont victimes
d'un attentat à la bombe

LES ANNAMITES CONTRE LA FRANCE
par Lucien CORNET, sénateur de l'Yonne
(*Les Annales coloniales*, 8 mai 1913)

Dans la nuit du 26 avril, une bombe, lancée sur la terrasse du café Paul-Bert, à Hanoi, tuait un officier supérieur et en blessait mortellement un autre. Les journaux

attribuèrent immédiatement l'attentat aux partisans du prince Cuong Dé. Il n'est pas impossible que les séides du prétendant soient pour quelque chose dans l'affaire.-Mais cela n'est pas sûr, et la précipitation qu'on a mise, dans la presse, à rejeter la faute sur une agitation dynastique pourrait bien être, tout simplement, une rouerie d'un parti très puissant en France, pour « rompre les chiens » et nous lancer sur une fausse piste.

Les Annamites supportent notre domination plus malaisément de jour en jour. Voici la vérité. Et nous devons reconnaître que nous avons fait tout ce qu'il fallait pour amener une désaffectation qui évolue maintenant en haine.

Un trop grand nombre de nos compatriotes se sont précipités dans l'Indochine avec des appétits et des instincts de tigres dans la jungle, et nous recueillons, aujourd'hui, le fruit d'exactions, de dénis de justice, de spoliations et de brutalités qui ont tout naturellement soulevé la population contre nous. C'est nous qui avons pétri et chauffé le gâteau que le prince Cuong Dé médite de manger. Si nous avons agi comme nous devons agir, il n'aurait jamais eu un partisan en Indochine.

M. J., employé de commerce à Hanoï, importuné, à l'heure de la sieste par le bruit que faisaient dans la rue les petits Annamites arrivant à l'école, prend une carabine Flobert et tire dans le tas. On le poursuit « pour coups et blessures et infraction à l'arrêté qui interdit la chasse et le tir des armes à feu dans l'intérieur de la ville ». Il est condamné à deux jours de prison avec sursis.

Un maréchal des logis de gendarmerie se fâche un jour contre deux prisonniers qui, sous la conduite d'un garde indigène, coupaient de l'herbe dans une prairie où elle ne devait pas être coupée. Il fonce sur les coupables qui prennent la fuite, épouvantés. Puis, il rattrape le garde et l'arrange si bien que celui-ci meurt quelques minutes après.

Le maréchal des logis est acquitté ; celui qu'on blâme, c'est le chef de la brute, son commandant, à qui on reproche de ne pas être venu à l'audience couvrir son subordonné. On émet publiquement le vœu que ce commandant réparera son erreur « en s'employant à faire obtenir à son subordonné la croix de la Légion d'honneur pour laquelle il est proposé depuis quatre ans ».

Le brigadier de police C. opère ailleurs. On l'informe qu'un coolie semblant très malade a été trouvé sur le viaduc du chemin de fer. C. qui, au dire du commissaire central, est un brave homme, bien noté, « seulement un peu surexcité, le soir, quand il a bu », entreprend de faire tenir le coolie sur ses jambes, et comme le malheureux indigène n'y peut parvenir, le roue de coups alors qu'il agonise, lui arrache une poignée de cheveux et, finalement, le fait jeter au violon où il expire un peu plus tard. Il est établi que des lésions ont été occasionnées par les coups du bâton que portait C. Sanction : un an de prison avec la loi de sursis.

Partout, il peut y avoir des brutes ; partout, il peut s'en glisser dans la gendarmerie et dans la police. Ce qui est grave, c'est l'état d'esprit qui, dans la colonie, règne autour de ceux qui ont agi de cette façon. C'est eux qu'on plaint ; pour un peu, on en voudrait à leurs victimes de leur attirer des désagréments. On semble regretter que l'impunité ne soit pas assurée aux Européens dans quelque cas que ce soit, dès qu'ils ont en face d'eux des indigènes. Et cet état d'esprit n'est pas exclusif aux colons ou à des hommes qui ne sont, en somme, pas tenus de posséder même un rudiment d'éducation.

Des fonctionnaires sont atteints de la même démente et ce qu'ils semblent ambitionner et revendiquer, c'est une sorte d'omnipotence indiscutée, analogue à celle des anciens pachas turcs. On a toutes les peines du monde à les empêcher de jouer au satrape.

Dans le canton de Tu-Lang, le village de Ha-Ha est, en juillet dernier, attaqué par les pirates. Sur l'ordre du résident, le tong-doc prononce contre quatre autres villages, des amendes de 30, 50 et 80 piastres, que les notables indigènes devront porter eux-mêmes au chef-lieu. En une lettre très digne et en même temps très soumise, les notables protestent auprès du résident, lui font remarquer que le village attaqué l'a été à leur insu, qu'ils ne sont coupables de rien, 'et que, quelques années auparavant, le

village a donné des preuves éclatantes de son loyalisme. Une telle lettre méritait à tout le moins un supplément d'information, un commencement d'enquête régulière. Le résident y répond en donnant l'ordre d'arrêter les signataires. Ceux-ci protestent de nouveau, cette fois près du résident supérieur. Pas de réponse. De quel côté trouve-t-on qu'est non seulement le bon droit, mais la civilisation ?

Souvent, d'ailleurs, les fonctionnaires français trouvent dans les juges indigènes de lamentables complices à leur frénésie de pouvoir absolu. Le résident de Nam-Dinh fait condamner, par le tribunal indigène, à six mois de prison, un malheureux qu'il soupçonne d'avoir volé un panneau de bois à la résidence.

C'était un acte d'arbitraire abominable ; le dossier de l'affaire était vide, ne contenait même pas la plainte du résident. Le juge français, à qui, sur appel, fut soumise l'affaire, constate que l'Administration se refuse à faire connaître les objets disparus. Bien entendu, il y a relaxation ; mais il est prodigieux qu'un indigène puisse être condamné à six mois de prison simplement parce qu'il a déplu à un résident.

A Ha-Giang, le tribunal indigène condamne à mort, le 16 juin 1911, trois Annamites accusés d'homicide volontaire. Sur appel, la Cour ordonne un supplément d'information. Sans se troubler, le jugé indigène acquitte deux des malheureux qu'il avait précédemment condamnés à mort ; mais, en revanche, il condamne à 15 ans de travaux forcés un certain nombre de nouveaux poursuivis. Sur nouvel appel, tout le monde est acquitté. Ce serait purement vaudevillesque, s'il n'était question de vie ou de mort.

La magistrature française, il faut le reconnaître, accomplit tout son devoir, et c'est grâce à elle que l'arbitraire le plus éhonté ne règne pas d'un bout à l'autre de l'Indochine. Mais, quand elle est trop gênante, on élève le conflit, et elle est obligée de se dessaisir. C'est ainsi qu'un nommé L. échappe à toute punition pour des actes qui, aux termes de l'arrêt de justice, constituaient « des illégalités ou des excès de pouvoir ».

L. n'est pas inquiété. R., coupable de détournements au préjudice des indigènes jusqu'à concurrence de 12.900 francs, est condamné à deux ans de prison avec sursis. A-t-il été révoqué ? Ce n'est pas sûr, puisque sur 17 fonctionnaires condamnés, il n'y eut que quatre révocations, les autres s'en tirèrent avec un blâme.

Autant dire que les Annamites sont soumis pieds et poings liés au bon plaisir des résidents et de leurs satellites, et, en général, des Français habitant l'Indochine. À Mocay, en Cochinchine, un Français ivre tue un milicien par mégarde. Pas de poursuites. Un douanier tue de plusieurs coups de revolver un sergent indigène qui ne l'avait nullement provoqué. Acquitté. Un adjudant des tirailleurs viole une petite fille dans des conditions de brutalité particulièrement révoltantes. Acquitté.

Comment s'étonner que tout cela finisse par des bombes ?

Jets de bombes au Tonkin
(*Histoire militaire de l'Indochine*, 1930, tome 2, p. 222)

Le 12 avril 1913, le tuân-phu de Thai-Binh était assassiné au moyen d'une bombe.

Le 26 avril, à 7 h. 30 du soir, une nouvelle bombe, lancée à la terrasse de Hanoi-Hôtel, dans la rue la plus fréquentée de Hanoi, tuait les commandants Chapuis et Mongrand, ainsi qu'un Annamite, et blessait une douzaine d'Européens et d'Annamites.

On se trouvait évidemment en présence d'un nouveau complot politique.

À la suite d'enquêtes et de recherches très serrées, 254 indigènes furent arrêtés. L'instruction montra qu'il fallait encore voir la main de Cuong-dê dans cette nouvelle affaire. Soixante-quatre inculpés, dont les auteurs des attentats de Thai-Binh et de Hanoi, arrêtés le 7 mai, furent traduits devant la Commission criminelle.

Un grand nombre de condamnations furent prononcées, dont 7 à la peine capitale.
D'autre part, les chefs du mouvement révolutionnaire, réfugiés en Chine, furent condamnés par contumace, 6 d'entre eux à la peine de mort (dont le prétendant Cuong-dê et Phan-Boi-Chau).

(*L'Avenir du Tonkin*, 22 mai 1913)

Nos malades. — M. de Kermoal, une des victimes de l'attentat de Hanoï-Hôtel, a dû se faire hospitaliser à nouveau à Lanessan. Son état n'est pas grave mais nécessite des soins et beaucoup de ménagements.

Nous souhaitons sa guérison entière et prompte.

HANOI-HOTEL
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915)

[51] Hôtel, café, restaurant
rue Paul-Bert, Hanoï
M. ROLQUIN, directeur.

1920 : idem.

Automobiles à neige pour le Tonkin
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 15 avril 1922)

Du Village à la Cité, le nouveau roman de mœurs annamites de J. Marquet, qui vient de paraître chez Delamain, n'est pas une histoire indépendante du précédent roman [...].

On trouvera dans ce volume l'histoire de l'attentat d'Hanoï-Hôtel et des subséquentes manifestations ainsi que ce certain rapt (d'Européen) qui causa grande émotion vers la même époque [...].

MAT-GIANG

La fin de la vie chère — Premiers indices
par H. CUCHEROUSET.
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 8 juillet 1923)

[...] L'Hôtel des Colonies* et Hanoï Hôtel* s'agrandissent. [...]

La nouvelle station d'altitude de Bavi*
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 4 novembre 1923)

Il y a quelque temps, une petite automobile dans laquelle se trouvaient deux personnes, dont le propriétaire de Hanoï-Hôtel, est montée jusqu'au barrage, c'est-à-dire au trois quarts du Bavi [...].

TONKIN
LES EVENEMENTS ET LES HOMMES
Les Anciens Tonkinois
(*Les Annales coloniales*, 16 mars 1925)

Le 25 janvier à 10 heures, dans un des salons d'Hanoï-Hôtel, siège social du groupement, a eu lieu l'assemblée générale annuelle des Anciens Tonkinois.

M. le commandant Révérony, président du comité sortant, était entouré de M. le résident supérieur honoraire Tissot, vice-président ; de M. H. de Massiac, secrétaire ; de M. Crotta, trésorier ; de M. Rigault, trésorier adjoint ; de M. Dartenuc, commissaire aux comptes.

Les Anciens Tonkinois s'étaient groupés, comme chaque année, pour entendre le rapport sur la gestion de l'exercice écoulé.

M. Crotta, trésorier sortant, fit ensuite l'exposé de la situation financière.

Les élections pour le renouvellement du comité ont eu lieu ensuite. Voici les résultats :

Votants : 64

M. Tissot, résident supérieur honoraire, 65 voix.

M. le commandant Révérony, secrétaire archiviste de la chambre d'agriculture, 58 voix.

M. H. de Massiac, administrateur de l'*Avenir du Tonkin**, 52 voix.

M. Crotta, du service du cadastre, 43 voix.

M. Rigault, de la maison Descours et Cabaud*, 48 voix,

M. Marius Borel, président de la chambre d'agriculture du Nord-Annam, 4 [sic] voix.

M. Dartenuc, négociant, 40 voix.

M. J. Larrivé, négociant, 15 voix.

À l'issue de l'assemblée générale, un banquet réunit les Anciens Tonkinois.

TONKIN
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 février 1926)

Le 14 décembre, on a jugé à Hanoï M. Gervais, rédacteur de première classe des Services civils, à Sontay, qui avait détourné une somme de 7.344 piastres sur les fonds qui lui avaient été confiés.

M. Gervais, qui n'est pas joueur, eut le tort de jouer au poker à Hanoi-Hôtel, en avril-mai 1925 avec des partenaires qui profitèrent de son inexpérience. Il perdit ses économies, puis, pour se rattraper, puisa dans la caisse où il finit par faire un trou de plus de 7.000 piastres. Le 17 septembre, n'ayant pas trouvé de prêteur, il avoua sa faute à M. Pouillet-Osier, qui venait de succéder à M. Wintrebert comme résident de Sontay et il fut incarcéré.

M. Gervais est un grand mutilé de la guerre, titulaire de la médaille militaire et de la croix de guerre, il est très bien noté considéré comme très sérieux, et sa comptabilité est en ordre.

Le jury ne le condamna qu'à rembourser à l'administration la somme qu'il a détournée.

Il y eut un temps où M. Gervais eût trouvé auprès de ses collègues les concours nécessaires et où l'on n'aurait jamais vu une affaire de ce genre, néfaste à notre prestige et si lamentable en elle-même, venir en justice. C'était alors la période que l'on appelle aujourd'hui « héroïque », et nous la regrettons. Il est vrai que la piastre ne valait pas alors 15 francs...

Coup d'œil rétrospectif

1

Pourquoi M. Albert Sarraut a-t-il créé la presse annamite ?

Rendons-lui quelques hommages

par ALPHA

(*L'Écho annamite*, 11 avril 1927)

[...] Curieuse coïncidence, quelques jours après l'attentat dont le Hanoï Hôtel fut le théâtre, en 1913, au cours duquel deux officiers supérieurs trouvèrent la mort, nous avons assisté à la naissance de la première revue annamite en *quốc ngữ*, le *Đông dương tân chí*.

Le fondateur en était feu M. Schneider, le rédacteur en chef M. Nguyễn van Vinh ; mais la direction occulte en appartenait à M. Sarraut.

Mater les nationalistes, calmer les esprits momentanément surexcités, proclamer, en termes élogieux, les réformes « libérales » du « patron », telle était la ligne de conduite de cette feuille. [...]

RACHGIA

Arrestation de 9 membres de la Société d'Enseignement mutuel de Tan-Long (Nga-Nam)

(*L'Écho annamite*, 4 août 1927)

M. Duong Khanh Phuoc et huit de ses amis avaient organisé, le 26 juin 1926, au local de la Société d'Enseignement Mutuel de Tân-Long (Nga-Nam) — dont ils faisaient tous partie — une fête rituelle à la mémoire de M. Luong Ngoc Can décédé dernièrement à Hanoï.

Or, M. l'Administrateur chef de la province lança une circulaire, qui ne fut affichée que le 4 juillet, interdisant les manifestations de ce genre.

Quelques temps après, une lettre anonyme lui dénonça les organisateurs de la cérémonie sus-désignée.

Sur ses instructions, le délégué administratif de Long-My mena une enquête.

Il força M. Duong Khanh Phuoc, convoqué à Tân-Long, le 13 juillet, de rédiger, après un sommaire interrogatoire, une déclaration, par laquelle il se reconnaissait l'organisateur de la cérémonie.

Rentré à Long-my, le délégué y convoqua, le 15 juillet, les amis de M. Duong Khanh Phuoc (au nombre de huit) pour exiger de chacun d'eux une déclaration semblable à celle susvisée.

Il adressa, le lendemain, un rapport au président du Tribunal de Rachgia, dans lequel il eut soin de ne pas préciser la date de la fête (26 juin), antérieure à la mesure prise par M. l'Administrateur (4 juillet).

Détail important, sans quoi cette histoire, à dormir debout, n'avait pas lieu.

Un *doi* milicien escorta les accusés au tribunal de Rachgia, le samedi 16, où ils furent interrogés le surlendemain.

Reconnaissant l'inanité de l'inculpation, le Procureur de la République les rendit tous à la liberté.

La Société d'Enseignement Mutuel saisit l'occasion pour rendre ici un public hommage à M. Léopold Elly, pour l'esprit d'équité dont il a fait preuve.

À M. le Délégué de Lông-My, nous demandons :

Êtes-vous satisfait de votre rapport et de votre sévérité frisant la tyrannie ?

DUONG-QUANG-THINH.

N. D. L. R. — C'est à la suite de cette affaire, qui finit, on le voit, en queue de poisson, qu'a été pris l'arrêté du Gouverneur de la Cochinchine supprimant la section de Nga Nam de la Société d'Enseignement Mutuel, sous prétexte que ce groupement devant rester étranger à la politique.

Les cérémonies commémorant la mort de M. Luong-ngoc-Can ont-elles un caractère religieux ou politique ?

Là est la question essentielle.

Les avis sont terriblement partagés, en raison des événements qui marquèrent la vie de notre compatriote, notamment sa condamnation à la suite de l'affaire dite des bombes de Hanoï-Hôtel et de Thai-Binh, sa présence au Comité directeur de la société Đông-Kinh-Nghia-Thuc, son exil au Cambodge, etc.

REMERCIEMENTS

(*L'Avenir du Tonkin*, 27 juin 1931)

Monsieur et madame Paul Levée, propriétaires d'Hanoï-Hôtel et leurs enfants, tant au nom de madame Vve Adolphe Levée, actuellement en France, qu'en leur nom personnel, remercient bien sincèrement les personnes qui ont assisté lundi au service funèbre solennel, célébré, en l'église cathédrale, pour le repos de l'âme de M. Adolphe Levée, ancien conseiller municipal, ancien juge consulaire à Hanoï, et toutes celles qui leur ont témoigné de la sympathie dans le deuil cruel qui vient de les frapper.

Le retour à la Colonie de madame Levée
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 décembre 1931)

Madame Levée nous est revenue sous ses voiles de deuil et sans celui qui, trente années durant, avait travaillé à ses côtes, donnant toutefois au conseil municipal, à la chambre de commerce, au tribunal consulaire une large partie de son temps : je veux parler du regretté M. Levée.

Madame Levée a voulu revoir ses enfants et ses petits-enfants, et les habitués de Hanoï-Hôtel auront plaisir à la saluer de nouveau après une absence de cinq années.

Elle vivra, ainsi, en famille, et, bien souvent, elle entendra parler de celui qui n'est plus et qui s'en est allé avant d'avoir été récompensé des services qu'ils avait rendus à notre ville.

Nous avons très grand plaisir à retrouver la vaillante femme au cœur excellent, la rude travailleuse, que nous connaissons depuis de très nombreuses années. Nous n'aurions certes pas voulu la voir revenir seule ; mais en la priant d'agréer nos meilleures souhaits de bienvenue, nous l'assurons du très fidèle souvenir que nous gardons ici à son mari.

Annuaire général de l'Indochine, 1933, p. 536 :

HANOI HOTEL.

Rue Paul-Bert,

Adr. Tél. : « HANOI-HOTEL ».

Téléphone n° 70

Directeur : Paul Levée.

Ceux sui nous quittent
(*Chantecler*, 18 mars 1934)

M. et M^{me} Paul Levée, propriétaires de Hanoï-Hôtel, partaient en congé dernièrement, pour Cagnes-sur-Mer, où ils allaient rejoindre M^{me} Levée, mère.

Publicité

HANOI - HOTEL
23, Rue Paul-Bert - Tél. 70
PAUL LEVÉE, propriétaire
HOTEL - CAFÉ - RESTAURANT
DE 1^{er} ORDRE
Toutes les chambres sans exception
avec le dernier confort moderne
Salle de bain - Eau courante
== Ventilateur de plafond ==

▼

Noces - Banquets - Festins
Cuisine et cave renommées
Consommations de 1^{er} choix
Tout confort

PRIX MODÉRÉS
Pension complète y compris chambre et le petit déjeuner
Une personne, depuis 60 \$ par mois
Deux personnes — 100 \$ —
(En ÉTÉ : ventilateur compris)
Chambre à la journée de 2 \$ à 3 \$
(En ÉTÉ : ventilateur compris)

(Amicale tonkinoise des anciens combattants, *Annuaire*, 1935, p. 206)

CHRONIQUE DE LA VILLE
Le retour de M. Paul Levée, propriétaire d'Hanoï Hôtel
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 janvier 1935)

Les très nombreux amis de la famille Levée ont été enchantés de voir revenir au Tonkin M Paul Levée, propriétaire d'Hanoï-Hôtel, qui vient reprendre la direction du confortable établissement de la rue Paul-Bert, aménagé à la moderne par ses soins avant son départ en congé.

L'inactivité pesait en France à M. Paul Levée ; il décida de quitter Nice et de se fixer à nouveau parmi nous. M. Paul Levée, qui a eu l'amabilité, nous sachant le vieil ami de ses parents, de nous réserver sa première visite, nous a prié de saluer en son nom sa clientèle d'Hanoï et de l'intérieur, ses amis du Tonkin et de les assurer qu'il allait faire tout son possible, au besoin consentir les sacrifices voulus, pour donner aux habitués d'Hanoï Hôtel, la plus entière satisfaction.

Qu'il s'agisse des appartements, du restaurant, de la salle de café, la vigilance de M. Paul Levée s'exercera activement et le public peut être assuré qu'il trouvera à Hanoï-Hôtel le meilleur accueil, une cuisine soignée, des chambres pourvues du confort moderne, des consommations de choix, le tout aux meilleurs prix.

Nous souhaitons bonne chance à M. Paul Levée et prospérité à son bel hôtel de la rue Paul-Bert.

Chronique de l'aviation
(*Chantecler*, 5 juillet 1936, p. 6)

L'assemblée générale des « Ailes tonkinoises » s'est réunie le jeudi 2 juillet à 21 heures à sa permanence de Hanoï-Hôtel.

La presque totalité des membres actifs étaient présents ou représentés. Il s'agissait, en effet, de décider de la fusion du groupement avec l'Aéro-club du Nord-Indochine.

Après que le comité eût exposé les raisons qui rendaient utiles cette fusion, l'assemblée générale, après vote nominal, adopte, par 83 voix sur 84 votants, les propositions de son comité.

.....

Élection du délégué du Tonkin au conseil supérieur des colonies

Premier contact entre électeurs et candidats au Hanoï-Hôtel

(*Chantecler*, 13 et 20 septembre 1936, p. 3)

.....

Pendant une demi-heure, Martin expliquera sa profession de foi et ses idées ! Il ne veut pas être élu ; c'est-à-dire qu'il veut l'être pour qu'il puisse donner sa démission ; et, alors, on recommencera.

Popaul Levée, lui, n'y voit aucun inconvénient ; ça fait marcher les affaires.

.....

Ceux qui nous reviennent

(*Chantecler*, 24 septembre 1936, p. 8)

C'est avec grand plaisir que nous avons appris le retour parmi nous de madame Vve Levée, mère de notre excellent ami M. Paul Levée, propriétaire de Hanoï-Hôtel, arrivée par le dernier courrier.

Il n'y pas un ancien Tonkinois qui ne connaisse pas madame Adolphe Levée, dont le mari dirigea pendant de longues années ce même Hanoï-Hôtel, avant de prendre un commerce rue Paul-Bert. Dévoué jusqu'à l'extrême à la chose publique, Adolphe Levée fut de toutes les assemblées et notamment juge consulaire pendant plus de vingt-cinq ans.

Mais il est mort sans jamais avoir été remercié de son dévouement.

À la vaillante vieille camarade qu'est pour nous M^{me} Adolphe Levée, nous adressons nos plus sincères vœux de bon séjour au Tonkin.

Amicale des anciens Tonkinois
(*Chantecler*, 4 avril 1937, p. 6)

L'assemblée annuelle des membres de la société a eu lieu dimanche dernier à Hanoï-Hôtel.

À cette occasion, M. Tissot, son président, a prononcé une touchante allocution que nous publierons dans notre prochain numéro.

L'assemblée a renouvelé son comité, en élisant MM. Demolle, Guillou, Lenain, Labenski, de Massiac, Reverony, Rigault, Sarrault, Tissot et Verneuil.

N^o 3423
Tribunal d'arbitrage du Tonkin
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 16 décembre 1937, pp. 6242-6247)

b) Industrie hôtelière
Membres suppléants
Levée, directeur de Hanoï-Hôtel, 23, rue Paul-Bert, Hanoï

Hanoï
Élections municipales
(*Chantecler*, 1^{er} décembre 1938, p. 4)

Liste Baffeuf (battue) : ... Levée, hôtelier...

Mariage
(*L'Écho annamite*, 3 août 1942)

Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de :
M. Henri Gros, industriel à Hanoï, avec M^{lle} Paulette Levée, fille de M^{me} et M. Paul Levée, directeur-propriétaire de Hanoï-Hôtel.

Nos souhaits aux fiancés.
